

RÉGLEMENT No. 5  
CORRIGEANT ET AMENDANT LE  
RÉGLEMENT GÉNÉRAL  
DE LA  
MUNICIPALITÉ  
DU  
VILLAGE ST. JEAN-BAPTISTE  
(PAROISSE ST. JEAN-BAPTISTE)  
COMTÉ D'HOCHELAGA

---

*Publié par ordre du Conseil Municipal du Village St. Jean-Baptiste, en  
Séance Générale et Mensuelle, le 5 Janvier 1874; et le Règlement No.  
5 publié par ordre du Conseil Municipal du Village St. Jean-Bap-  
tiste, en Séance Générale et Mensuelle, tenue le 3 du mois de Juillet  
1876.*

---

MONTREAL  
IMPRIMERIE « LE FRANCO-PARLEUR, » 22, RUE ST. GABRIEL

1876